

Complément au dossier numéro KKP6005
construction d'une surface commerciale ALDI et d'un parking
commune de Valserhône 01

Par courriel du 01/09/2025, Aldi Immobilier prend les deux engagements suivants :

- **ne pas réaliser les travaux de destruction des taillis en période de nidification des oiseaux (printemps-été) ;**
- **réaliser un pré-diagnostic/diagnostic amiante, et en cas de présence d'amiante (libre ou liée) de l'éliminer entièrement avant démolition, et ce conformément à la réglementation en vigueur.**